



Date de convocation :

Le 16 juin 2023

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 32 (dont 18 en visioconférence*)

Votants : 37 (dont 5 pouvoirs)

▪ Dont pour : 37

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Maddly GARGAR

Délibération n°2023.06.04/441

**Approbation du processus
d'engagement au
GAL (groupe d'action locale)
Ruralité d'Excellence**

Rapporteur

M. Jean-Luc CELIGNY

Vice-président de la commission
développement territorial

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 06 JUIL. 2023

- publication sur le site internet ou
notification, le : 18 JUIL. 2023**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**4^{ème} séance**Séance du 23 juin 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 23 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Étaient présents : 32 conseillers communautaires**Président :** M. Eric JALTON**Vice-présidents :** Mme Eliane GUIOUGOU* (6^{ème} vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL* (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO* (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)**Autres membres du bureau :** M. Georges DAUBIN*- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJERIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN*- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Olivier SERVA- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*- M. David DAMPIED**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5****Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Justin DESSOUT
M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL**Autre membre du bureau :** Mme Laisely PARAT-EDOM à Mme Nadège THEOPHILE**En cours de séance :****Vice-président :** M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à M. Joseph LEE**Autre conseiller communautaire :** M. Alain SOREZE-EUGENE à Mme Maddly GARGAR**Nombre de conseillers absents excusés : 9****Vice-présidents :** M. Georges BREMENT (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)**Autre membre du bureau :** Mme Tania GALVANI**En cours de séance :****Vice-présidents :** M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)**Autres membres du bureau :** Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- M. William SURDIN**Autre conseiller communautaire :** M. Dominique THEOPHILE**Nombre de conseillers absents non excusés : 2****Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- VU** le code rural ;
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- VU** le décret n°2022-1051 du 28 juillet 2022 relatif à la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023 ;
- VU** le plan stratégique national français (PNS) approuvé en date du 31 août 2022 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant la création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°CR/22-1235 du 28 novembre 2022 portant la demande de la Région Guadeloupe à exercer la qualité d'autorité de gestion régional pour la période de programmation 2023-2027 du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- VU** la délibération n°CP-23-122 du 16 février 2023 portant le lancement de l'appel à candidature visant à sélectionner les structures porteuses de groupes d'action locale (GAL) au titre de la mise en œuvre de l'intervention 77.05 LEADER inscrite au Plan stratégique régional (PSR) 2023/2027 FEADER pour la Guadeloupe ;

Considérant le rapport du président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer la convention d'engagement et tout autre acte administratif relevant au dispositif.

ARTICLE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à nommer son représentant à la présidence du GAL.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Il est pour faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 06 JUIL. 2023



Le président

Eric JALTON

[Handwritten signature of Eric JALTON in blue ink]

La secrétaire de séance

Maddly GARGAR

[Handwritten signature of Maddly GARGAR in blue ink]

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 06 JUIL. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Aymes, le 18 JUIL. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 JUIL. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 JUIL. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 18 JUIL. 2023

